

## Associations

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 27/12/2022

### Dissolution d'une association (e-dissolution) (Service en ligne)

[Accéder au Service en ligne](#)

#### Attention

En raison des circonstances actuelles, il vous est conseillé d'utiliser ce service **uniquement si la démarche est urgente**. Sachez par ailleurs, que si vous faites la demande, le délai de traitement sera certainement plus long qu'habituellement.

Permet :

de déclarer la dissolution d'une association,  
et d'en demander la publication au JOAFE .

Service accessible **avec un compte Service-Public.fr**.

#### Attention

ce service ne concerne pas l'Alsace-Moselle.

L'association doit être inscrite au répertoire national des associations (RNA) pour effectuer la démarche en ligne, car son numéro RNA lui sera demandé. À défaut, elle peut effectuer la démarche par correspondance au moyen du formulaire [cerfa n°1397202](#).



VILLE DE  
**Châtillon**

Hôtel de Ville

*Horaires : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h*

*Jeudi : 13h30 à 19h — Samedi : de 8h30 à 13h30*

*Adresse : 1, place de la Libération, 92320 Châtillon*

*Tél. : [01 42 31 81 81](tel:0142318181)*